

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	6
Rubrik:	Les programmes sont trop chargés : sur quels points doit porter l'élagage?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES PROGRAMMES SONT TROP CHARGÉS

Sur quels points doit porter l'élagage ?¹

Pour traiter cette question ne perdons pas de vue que nos programmes scolaires doivent être adaptés à des enfants d'intelligence moyenne. Le plus grand nombre des élèves de nos écoles appartiennent à cette catégorie. La réforme de nos programmes doit porter moins sur la quantité des matières que sur leur répartition progressive. Nous comprenons que l'enseignement doit « suivre et aider la nature », cependant nous exigeons de nos élèves des efforts supérieurs à leur âge.

Je consulte le programme de grammaire. Au cours inférieur, première année, donc, à 8 ans, l'enfant doit connaître le nom, genre et nombre, l'article, la règle générale de la formation du pluriel, l'adjectif qualificatif avec une idée de l'accord, les adjectifs déterminatifs, avoir une idée du pronom. A 9 ans, il doit être à même de disséquer une proposition simple, de former le pluriel des verbes et des noms, le féminin des adjectifs, de conjuguer les verbes aux temps présent, imparfait et futur ; savoir les adjectifs déterminatifs et distinguer dans un verbe le radical et la terminaison. C'est toute la grammaire usuelle qu'il doit posséder ; dans sa vie pratique, il n'aura guère à en dépasser les bornes.

Le simple bon sens dit à la mère de famille de ne pas surcharger l'estomac de son enfant d'aliments trop lourds ou trop abondants avant que les organes aient la force de les digérer. Dans l'enseignement, nous violons cette loi de nature et forçons l'intelligence à un travail pour lequel elle n'est pas mûre.

A 8 et à 9 ans, l'enfant est encore un enfant. Il a passé de ses jeux à la vie scolaire sérieuse ; ce pas lui a coûté. Quel effort n'a-t-il pas dû faire pour apprendre à lire, à écrire, à s'exprimer passablement. Il en faut un, plus grand peut-être, pour calculer. La grammaire étant froide et sèche par elle-même n'est ordinairement pas goûtee. Il n'en est pas du français comme des sciences naturelles ou de l'Histoire sainte. Ici, l'enfant peut observer et aidé par un petit savoir extra-scolaire, l'objet de l'étude est vivant, attrayant. Là, la matière, quels que soient nos procédés intuitifs, est abstraite, morte, sans attrait pour la nature active et sensible de l'enfant. Voilà pourquoi il faut procéder lentement, graduellement selon le degré de développement de l'enfant, ménager l'intérêt et la nouveauté qui sont, dans l'enseignement, de puissants facteurs des succès. Ces conditions demandent un programme qui n'exige pas la vitesse de l'express.

Le programme d'arithmétique comporte trop de matières au cours inférieur.

Le résultat logique de ce « gavage » est un amas d'idées vagues, imprécises, floues, dans lequel les notions essentielles sont comme noyées, puis, un dégoût inconscient de l'étude.

Si le cours inférieur apprend à l'enfant à bien lire, à s'exprimer sur ce qu'il a lu, à calculer jusqu'à 100 et à savoir parfaitement son livret, à copier sans faute, à connaître quelques règles de grammaire et à savoir les appliquer dans ses devoirs, c'est beaucoup et c'est assez pourvu que ces notions soient vraiment acquises. La rédaction dépasse la capacité d'une intelligence de 7 à 9 ans ; elle devrait se réduire à de nombreux exercices oraux d'élocution, à quelques travaux écrits sous forme de réponses aux questionnaires donnés par le maître. Ce programme parcouru et

¹ Réponse à la question N° 2. Nos programmes. (Voir *Bulletin pédagogique*, janvier.)

possédé à fond, l'élève arrivera au cours moyen capable de s'intéresser à l'étude, disposé à fournir allégrement la seconde étape où des connaissances nouvelles sont promises à son besoin de savoir.

La révision du programme du cours inférieur entraîne nécessairement celui du cours moyen, lequel se déchargerait avantageusement sur le cours supérieur. Ainsi les pronoms indéfinis et conjonctifs, les propositions complétives, le subjonctif, la formation des adverbes de manière, la distinction entre le participe et l'infinitif des verbes de la 1^{re} conjugaison sont des questions qui dépassent la maturité du grand nombre des enfants de 9 à 12 ans.

En histoire de la Suisse, il me semble que les élèves du cours moyen n'ont pas acquis le développement suffisant pour comprendre les événements politiques de la période héroïque, des conquêtes des Suisses, du Patriciat, de la République helvétique et de l'Acte de médiation. Il vaudrait mieux les familiariser avec l'histoire nationale par quelques notions d'accès plus facile : les premiers habitants de l'Helvétie, les Helvètes, la reine Berthe, les monastères, le serment du Grütli et Guillaume Tell, l'une ou l'autre guerre : celle de Morgarten, par exemple, dont le récit parle à l'imagination, le protestantisme dans le canton de Vaud, notre voisin, quelques mois de 1870. Le cours supérieur complétera avec d'autant plus de succès cet enseignement historique qu'il offrira des faits tout à fait inconnus à l'enfant.

Le programme d'arithmétique ne pourrait-il pas être réduit dans les écoles de filles en faveur des branches théoriques ou pratiques qui doivent former des maîtresses de maison ? Quelques heures de plus d'économie domestique, d'hygiène, ne seraient-elles pas d'un meilleur profit ; du moins, en attendant que les cours ménagers soient établis partout.

Je termine par le souhait que les efforts tentés pour améliorer nos programmes fassent jaillir la lumière dont nous avons besoin pour former des intelligences, cultiver des âmes en leur demandant l'effort, mais l'effort joyeux et spontané, l'effort enthousiaste de la fleur qui s'ouvre au soleil, de l'esprit qui s'ouvre à la vérité.

J. V.

ÉCHOS DE LA PRESSE

En Italie : Les problèmes de l'éducation populaire (Rivista pedagogica).

Il est constaté que l'école est inaccessible au quart de la population italienne et que les enfants qui en peuvent bénéficier en tirent un profit manifestement insuffisant. Ce manque de lumières dans les masses populaires est en contradiction avec l'élargissement du suffrage universel : pour avoir le droit de se dire citoyen et de vivre parmi ses semblables, en participant aux bienfaits de la cité, ne faut-il pas posséder un minimum de culture intellectuelle et morale ?

La question des adultes illettrés semble passionner vraiment l'Italie. En dehors de toute autre considération, on proclame qu'il faut mettre les électeurs à même d'écrire sans avoir recours à personne leur bulletin de vote, qu'il faut aussi maintenir possible aux émigrants l'accès des pays étrangers qui menacent de fermer leurs portes aux illettrés. On estime qu'il y a actuellement dans tout le royaume 3 millions d'illettrés de 15 à 40 ans. Cinquante mille écoles ou cours seraient institués à leur usage et fonctionneraient le soir et le dimanche. Dans les centres d'émigration, à la lecture, à l'écriture et au calcul, on ajouterait des notions sur les mœurs et la législation des pays étrangers.

Comme en France, on se préoccupe aussi de la nécessité de former des